

LIEVEN D'HULST
ORCID: 0000-0002-7472-1607
KU Leuven
lieven.dhulst@kuleuven.be

UNE CARTOGRAPHIE DES TRADUCTIONS BELGES AU XIX^e SIÈCLE : CENTRALISATION ET PÉRIPHÉRISATION DES LANGUES NATIONALES

1. INTRODUCTION : RETOURS SUR LES CENTRES ET LES PÉRIPHÉRIES

On connaît le succès mais également les aléas de ce célèbre et redoutable couple métaphorique : sa popularité est sans doute en partie due à sa faculté d'engendrer d'un seul tenant une image passablement commode des relations générales entre les cultures, les sociétés ou les littératures, ou des relations cantonnées à des entités particulières (des groupes, des aires, des genres, etc.). Géographiques ou physiques, des centres et des périphéries se laissent aussi bien concevoir comme des représentations mentales, notamment en géométrie.

Il y a pourtant fort à parier que ce couple risque de ne pouvoir dépasser ce seuil d'appréhension immédiate, voire de tomber victime de son intelligibilité spontanée. D'abord parce que l'usage intense et répété de concepts à valeur métaphorique au cours d'une période prolongée entraîne d'ordinaire un certain appauvrissement ou stéréotypage de ses contenus. Ensuite, parce que les nombreuses disciplines plus ou moins rapprochées qui accueillent ce couple — les études littéraires comparées, la sociolinguistique, les sciences politiques, l'économie ou le droit, pour ne citer que quelques exemples — se rencontrent par moments ou durablement, occasionnant ainsi des glissements sémantiques. Paradoxalement,

ceux-ci poussent en quelque sorte les usagers, y compris les chercheurs, à vouloir préserver aussi un noyau commun, qui est précisément celui qui possédait la vertu de l'intelligibilité spontanée.

Un tel dilemme est bien connu en histoire des sciences. On comprend qu'il soit à la fois simple et périlleux de transposer la métaphore géographique ou géométrique à des littératures, des sociétés ou des États : simple parce que de telles transpositions sont en effet monnaie courante dans nombre de domaines ; périlleuse, parce que les tentatives pour dépasser la phase de l'intelligibilité spontanée se heurtent à des écueils de méthode et ne prennent guère en considération les spécificités des pratiques qui se trouvent ainsi étendues sur un lit de Procuste¹.

Enfin, force est de constater qu'un regard structurant ainsi les relations entre les cultures, les sociétés ou les littératures, a tendance à s'affermir et à étendre sa portée dans l'espace et dans le temps lorsqu'il est lui-même porté sinon imposé par une langue ou une culture « centrale ». Il serait donc propice de prendre en compte les présupposés au départ des catégories ainsi mises en relation. Voyons par exemple la catégorie des langues. Un présupposé tenace et puissant consiste à envisager ces dernières comme des entités homogènes et indépendantes, auxquelles il devient loisible d'attribuer une stratification. L'on sait que celle-ci a été utile à l'exercice de pouvoirs publics ou privés, comme l'attestent les processus historiques de colonisation ou le déploiement plus récent de l'Internet². On est donc appelé à analyser de plus près la nature et les effets de ce présupposé, par exemple en focalisant les mécanismes de « périphérisation » et de « centralisation » des langues dans les zones ou sociétés plurilingues³. Mais on peut tout aussi bien contester la place prépondérante d'ordinaire accordée à ce binôme en soulignant l'importance de pratiques dites « translangagières » comme la traduction, l'écriture plurilingue ou le mixage des codes⁴.

Dans ces deux derniers cas, d'autres présupposés sont évidemment à l'œuvre, qu'il serait non moins essentiel de mettre à nu. L'espace manque toutefois pour nous appesantir davantage sur les enjeux épistémologiques et idéologiques de l'usage ou du rejet du couple centre-périphérie⁵, car le propos de cette contribution est différent : il a pour objet un pan de l'histoire linguistique et traductive

¹ Voir L. D'hulst, « Quel(s) centre(s) et quelle(s) périphérie(s) ? », [dans :] L. D'hulst, J.-M. Moura (dir.), *Les études littéraires francophones : état des lieux*, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle — Lille 3, Villeneuve d'Ascq 2003, pp. 85–98.

² D. Gramling, *The Invention of Monolingualism*, Bloomsbury, New York 2016.

³ S. Pietikäinen, H. Kelly-Holmes, « Multilingualism and the Periphery », [dans :] S. Pietikäinen, H. Kelly-Holmes (dir.), *Multilingualism and the Periphery*, Oxford University Press, Oxford 2013, p. 2.

⁴ R. Kothari, R. Snell, *Chutnefying English: The Phenomenon of Hinglish*, Penguin Books India, New Delhi 2011.

⁵ Même s'il faudra plus loin y revenir brièvement, lorsqu'il s'agira de rendre compte des glissements sémantiques suscités par des usages disciplinaires particuliers, en l'occurrence ceux de la sociologie de la littérature et de la traduction.

d'une petite nation européenne, la Belgique, à un moment crucial de son évolution. Loin de rejeter ou d'adopter le couple cité, dont la prégnance est pourtant très forte dans le cas qui nous occupe, nous aimerions montrer comment une analyse historique des relations entre deux langues articulée avec une analyse historique des pratiques translangagières aide à comprendre l'interaction entre les processus de périphérisation et de centralisation : les tentatives d'imposition comme les tentatives de résistance à cette dernière.

Voici l'argumentaire : en ouverture, un rappel de la manière dont le couple centre-périphérie a aidé à édifier une perspective historiographique des lettres belges, suivi d'une interrogation des effets de cette perspective au regard d'une histoire des échanges traductifs au XIX^e siècle. En troisième lieu, une brève présentation de la notion de politique des traductions, assortie d'un éventail d'analyses des politiques officielles de la traduction et des pratiques des traductions intrabelges dans les domaines officiel et littéraire.

2. UN POINT DE VUE HISTORIOGRAPHIQUE SUR LES RELATIONS FRANCO-BELGES

La majorité des historiens des lettres belges du XIX^e siècle découpent celles-ci en deux ensembles portés par deux langues, le flamand⁶ et le français. Le point de vue couramment adopté à l'endroit de la partie francophone vise à définir et à configurer celle-ci à partir des relations qu'elle noue avec la littérature hexagonale, avec laquelle elle partage sa langue. Cette analyse exclut donc les littératures en flamand (et en wallon), en reléguant à l'ombre, on y reviendra, la composition plurilingue du pays et des littératures que ce dernier héberge et, surtout, les relations *entre* les langues et les littératures nationales.

Voyons brièvement un modèle qui fait aujourd'hui autorité ; il est dû au chercheur liégeois Jean-Marie Klinkenberg⁷. Ce dernier distingue trois phases dans les relations entre la périphérie belge francophone et le centre franco-parisien : la première phase (1830–1920), nommée centripète, accorde la prééminence à une idéologie littéraire nationale, qui accommode le rejet de la langue flamande avec la valorisation symbolique de la culture flamande (la « nordicité » assortie à la langue française). Un bel exemple de cette curieuse association est l'œuvre de Charles De Coster (*La Légende d'Ulenspiegel*, 1867). La deuxième phase (1920–1960), dite centrifuge, provoquée par la montée du Mouvement flamand et par l'obtention de lois linguistiques en faveur du flamand, correspond à une tentative

⁶ Précisons que le terme « flamand » est pris en son sens historique (le « néerlandais » de Belgique) ; il est aujourd'hui remplacé par le terme « néerlandais ».

⁷ J.-M. Klinkenberg, « La production littéraire en Belgique francophone. Esquisse d'une sociologie historique », *Littérature* 44, 1981, pp. 33–50 ; voir aussi B. Denis, J.-M. Klinkenberg, *La littérature belge. Précis d'histoire sociale*, Labor, Bruxelles 2005.

belge francophone pour s'assimiler au champ littéraire parisien. Cette tentative d'assimilation s'accompagne fréquemment d'un exil volontaire, tel celui de Henri Michaux, de Géo Norge, de Françoise Mallet-Joris, de Félicien Marceau, etc. Au cours de la troisième phase (1960–), les auteurs belges cherchent à concilier, souvent avec scepticisme et ironie (d'où la fameuse « belgitude »), la thèse nationaliste et l'antithèse apatride ; parmi ses représentants, on citera les écrivains Pierre Mertens, Jean-Pierre Verheggen, Conrad Detrez ou Patrick Roegiers.

Face à la représentation des lettres belges comme un champ littéraire périphérique, dont le statut est dicté par l'Hexagone, comment créer un observatoire apte à étudier les échanges intraculturels qui se produisent au sein même de la Belgique, entre ses deux langues majeures et ses littératures ? Force est de constater que ces échanges n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique. Il n'en va pas autrement pour les échanges traductifs, un angle non moins inhabituel pour aborder les relations entre les littératures de Belgique. Ces échanges offrent pourtant des avantages précieux. Ainsi, la comparaison d'œuvres originales et traduites permet de concrétiser avec précision les écarts et les rapprochements entre les genres, les styles et les vues esthétiques ou idéologiques des cultures en contact. S'ajoute que les traductions sont chiffrables, au moins dans une certaine mesure, on y reviendra, et qui invitent les sociologues de la traduction, dans la foulée des historiens du livre, à voir dans les échanges traductifs un révélateur des rapports de forces entre des cultures et langues centrales et périphériques.

Pour le propos qui va suivre, qu'il suffise de résumer quelques acquis récents. En premier lieu, des sociologues comme Johan Heilbron et Gisèle Sapiro⁸ arguent d'un système mondial des langues constitué d'une ou de plusieurs langues centrales, d'un nombre réduit de langues semi-périphériques et d'un très grand nombre de langues périphériques. Personne ne s'étonnera que la langue centrale ou « hypercentrale » est aujourd'hui l'anglais, tandis que le français, l'allemand ou l'espagnol sont des langues semi-périphériques, et que le néerlandais ou le polonais passent pour des langues périphériques. En second lieu, ils font ressortir que la fréquence et la structure des échanges traductifs dépendent du statut central, semi-périphérique ou périphérique des langues concernées. Ces échanges sont en l'occurrence asymétriques : d'une part, le monde anglophone ne traduit guère d'œuvres composées en d'autres langues, principalement en des langues dites périphériques. À l'inverse, les traductions à partir de l'anglais occupent un espace substantiel dans la production indigène des littératures périphériques.

Ces analyses sociologiques portent pour l'essentiel sur le dernier tiers du XX^e siècle et les premières décennies du nôtre. Mais il est loisible de penser que dans la durée les mêmes causes produisent les mêmes effets et que dès lors le rôle du

⁸ J. Heilbron, G. Sapiro, « Politics of Translation: How States Shape Cultural Transfers », [dans :] D. Roig-Sanz, R. Meylaerts (dir.), *Literary Translation and Cultural Mediators in "Peripheral" Cultures*, Palgrave Macmillan, Basingstoke 2018, pp. 183–208.

français au XIX^e siècle a été celui d'une langue centrale dans les domaines du roman, du théâtre, à côté du droit ou de la politique internationale, par exemple. La langue française se trouverait donc traduite davantage qu'elle ne traduisait elle-même, à l'opposé du flamand, par exemple, une langue périphérique traduisante mais non traduite.

3. PROBLÈMES ET QUESTIONS

Une mise en perspective historique rencontre néanmoins une série de difficultés, qu'il importe de passer rapidement en revue. Pour commencer, nous ne disposons pas de sources équivalentes à celles qui servent les démarches sociologiques centrées sur les intraductions et les extraductions de l'époque moderne et contemporaine⁹ ; pour les époques antérieures, des bibliographies internationales de traductions sont rares.

S'ajoute que les paramètres historiques retenus dans une démarche sociologique ne se laissent aisément articuler avec ceux que se proposent de traiter les historiens, à savoir les auteurs, les genres, les œuvres, les lecteurs et la réception, les contextes politique et social, les autres arts, etc. ; quant aux sociologues Nicky van Es et Johan Heilbron¹⁰, ils distinguent trois niveaux d'étude, le niveau « macro » s'appliquant à la compétition entre les langues et entre les littératures centrales et périphériques, le niveau « méso » à la structure du champ éditorial national, et le niveau « micro » aux médiateurs (éditeurs, traducteurs, agents littéraires, etc.).

Ensuite, les études sociologiques portent sur des volumes de traductions, en comptant les titres des ouvrages. Elles ne peuvent enregistrer les traductions de pièces isolées, parues dans des anthologies, des revues, des mélanges, qui sont des supports littéraires très importants au XIX^e siècle. En plus, les statistiques expriment une logique économique de l'offre et de la demande (ou de l'exportation et de l'importation), et il est naturel qu'on y puise aussi des clefs d'interprétation sur les rapports de force entre les langues, les taux de pénétration des œuvres, etc. Certes, la sociologie dispose d'autres clefs, on l'a dit, mais elles s'appliquent malaisément aux visées littéraires et culturelles, aux courants esthétiques, aux politiques officielles et culturelles élaborées au sein d'institutions comme l'administration, les cours de justice, l'enseignement, la littérature, le théâtre ou l'opéra.

⁹ Source principale pour l'analyse des monographies et des œuvres collectives : l'*Index Translationum* de l'UNESCO, <<http://www.unesco.org/xtrans/>>, qui recense les traductions publiées sous forme de volume dans une centaine d'États membres de l'UNESCO. Il est difficile d'évaluer la fiabilité des données, qui font l'objet d'enregistrements plus ou moins systématiques depuis la fin des années 1970 : comme on sait, ces données sont procurées par les États membres.

¹⁰ N. van Es, J. Heilbron, « Fictions from the Periphery: How Dutch Writers Enter the Field of English Language literature », *Cultural Sociology* 9(3), 2015, pp. 296–319.

Enfin, la sociologie demeure dans le sillage des histoires littéraires nationales lorsqu'il est question de littératures plurilingues. Précisément, en relation avec la Belgique, on ne peut que regretter que les études des échanges traductifs intrabelges se heurtent au parti pris langagier. Car le français de Belgique est rapporté au français de France, et le flamand de Belgique au néerlandais des Pays-Bas.

Ces constats nous conduisent à envisager deux sortes d'histoires des traductions belges, l'une orientée vers les échanges intrabelges (français-flamand, flamand-français, français-allemand, allemand-français, etc.), l'autre à portée transnationale, qui replacerait les traductions intrabelges dans une histoire de la circulation de l'ensemble des lettres belges.

Certes, comme toujours, les théories ou les hypothèses nécessitent des mises à l'épreuve. Suivons ici la première voie, l'univers des traductions intrabelges, et abordons successivement les points suivants : les politiques belges à l'endroit des traductions, les asymétries traductives français-flamand et flamand-français, les modalités d'émancipation voire de recentrement du flamand, les effets mitigés de ces modalités, en particulier sur le plan de la littérature. Tout cela, on l'aura compris, obligera à nuancer et à enrichir le dispositif binaire centre-périphérie.

4. LES POLITIQUES DE TRADUCTION

Le bilinguisme belge (flamand/néerlandais-français) est un topique des travaux sociolinguistiques, qui le rapportent couramment à une politique des langues conçue et mise en œuvre par les autorités dans l'espace public, les ministères, les cours de justice, l'enseignement, etc. Or, l'étude de cette politique, tout en s'appuyant sur des traditions solides et un impressionnant arsenal d'exemples, ne prend guère en compte la traduction, ni d'autres formes de transfert intraculturel (résumé, paraphrase, adaptation, réécriture, etc.). Afin de mettre à nu le jeu interactif entre la traduction et d'autres formes de transfert, nous adoptons une définition étagée de la notion de politique des traductions (adaptée de Bernard Spolsky¹¹). Cette notion se décline en trois niveaux.

En premier lieu, celui de l'aménagement de la traduction, qui couvre l'ensemble des régulations visant à initier, à imposer, à freiner ou à interdire les pratiques de traduction dans les domaines d'application (l'armée, l'enseignement, la justice, etc.).

Le second niveau est celui des pratiques de la traduction et du transfert, qui sont l'exécution des régulations. Les traductions dites officielles émanent aussi bien du législateur et de l'exécutif central que des administrations locales

¹¹ B. Spolsky, « Language practices, ideology and beliefs, and management and planning », [dans :] *idem, Language Policy*, Cambridge University Press, Cambridge 2003, pp. 1–15.

(communales) ainsi que des cours de justice, principalement les juges de paix proches des citoyens.

Le troisième niveau est celui des débats suscités par les politiques et pratiques des traductions auprès des législateurs et des citoyens de Belgique. Ces débats sont consignés dans les chroniques parlementaires, ainsi que dans la presse politique et générale, nationale et locale. Ils engendrent des images et des argumentaires à propos de la traduction qui circulent dans les différents groupes de citoyens, majoritaires aussi bien que minoritaires. Corrélativement, on y voit émerger des points de vue divergents et opposés sur les questions d'appartenance nationale, de droits linguistiques et de justice linguistique.

Le temps nous manque pour illustrer chacun des niveaux cités (deux thèses de doctorat récemment achevées à Leuven décrivent par le menu les pratiques et les idéologies des traductions français-flamand¹²). Dans ce qui suit, on se limitera à une analyse des directions de traduction qui se produisent dans le domaine officiel, avant de mettre en regard ce dernier et le domaine littéraire.

5. LES DIRECTIONS DE TRADUCTION : DOMAINE OFFICIEL

Dans les grandes lignes, la Belgique a adopté la politique des traductions mise au point plusieurs décennies auparavant par les révolutionnaires français, dont le but essentiel était de donner accès aux textes officiels moyennant des versions bilingues français-flamand, notamment du *Bulletin des lois* diffusé en Belgique sous le nom de *Bulletin flamand*¹³. Cette orientation vers le texte-source conduisait à des traductions adéquates aux plans syntaxique et macro-structural : il s'agissait de faire correspondre les phrases, ainsi que les unités constituées par les articles des textes de loi, la mise en pages de ces derniers, ainsi que les formules introductives et conclusives. Cependant, les révolutionnaires avaient peu d'égard pour la terminologie, qui était censée calquer celle de l'original, au mépris de termes équivalents, — s'ils étaient disponibles en langue-cible. En donnant des consignes simples et précises — les traductions étaient effectuées sous contrôle à Paris —,

¹² Cf. H. van Gerwen, « *Tous les citoyens sont censés connaître la loi : étude des pratiques de traduction et de transfert dans le domaine juridique belge (1830–1914)* », [thèse de doctorat inédite], KU Leuven, OE Vertaalwetenschap, Leuven 2019; B. Nouws, « *Van de woede der Noormannen en vertalers verlos ons, Heer! : Opvattingen over vertaling en juridisch vertaalbeleid in België, 1830–1914* », [thèse de doctorat inédite], KU Leuven, OE Vertaalwetenschap, Leuven 2019.

¹³ L. D'hulst, M. Schreiber, « Vers une historiographie des politiques des traductions en Belgique durant la période française », *Target* 26(1), 2014, pp. 3–31.

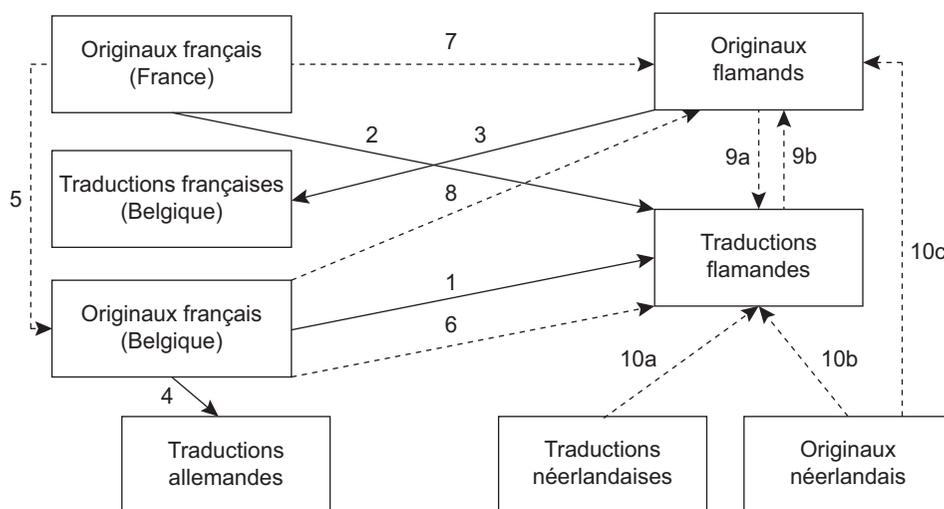
les révolutionnaires français avaient une intention dissimulée : de contraindre les lecteurs flamands à se reporter constamment au texte français, et à abandonner à terme la pratique de leur langue dans la vie publique.

Dès 1830, le gouvernement belge a continué de centraliser les traductions juridiques en flamand, le français étant seule langue officielle. Mais il a décidé l'usage libre (« facultatif ») des langues par les citoyens et par les fonctionnaires en tout autre domaine que le domaine officiel. Au sein des institutions, les traductions se présentaient de la même manière, à savoir des éditions bilingues avec des normes traductives syntaxiques et macrostructurales précises et simples, comme le stipulait une loi de 1831 : « Les lois seront insérées au *Bulletin officiel*, aussitôt après leur promulgation, avec une traduction flamande ou allemande pour les communes où l'on parle ces langues ; le texte français demeurant néanmoins seul officiel ». Comme quoi, l'exclusion du flamand (pourtant majoritaire) comme langue officielle (jusqu'en 1898) se trouvait en quelque sorte compensée par des traductions données le plus souvent en forme bilingue qui maintenaient l'illusion de la participation démocratique de tous les citoyens. Le gouvernement n'avait pas l'intention d'éradiquer le flamand, mais l'estimait inapte à assurer le transfert des textes officiels, sans dès lors envisager la possibilité que cette langue se standardise, uniformise sa terminologie, devienne à son tour un vecteur d'écrits juridiques.

Comme toujours, les lois linguistiques s'avéraient incomplètes, conservaient un certain degré d'abstraction, et ne disaient rien ou peu des valeurs et des fonctions attachées aux traductions. Il est dès lors intéressant d'observer les pratiques réelles et leurs évolutions au cours du siècle. Pour commencer, nous assistons à une incroyable ramification des pratiques traductives, encore complétées par une grande diversité des modalités de transfert, au point que les échanges traductifs en Belgique se laissent comparer à un « rhizome » structuré par des principes de connexion et de multiplicité¹⁴. On peut présenter ce rhizome traductif de la façon suivante¹⁵ :

¹⁴ La métaphore du rhizome, empruntée à Gilles Deleuze et Félix Guattari (G. Deleuze, F. Guattari, *Capitalisme et schizophrénie*, t. 2 : *Mille plateaux*, Les Éditions de Minuit, Paris 1980), a trait à une conception des savoirs qui rejette les principes de hiérarchie et de binarisme, si courants en traductologie. Elle aide ici à représenter la dynamique changeante des flux de traductions belges en s'adossant à une autonomisation croissante des langues nationales et à leur territorialisation qui conduisent à l'égalisation officielle de leur statut à la fin du siècle.

¹⁵ Schéma emprunté à L. D'hulst, H. van Gerwen, « Translation space in nineteenth-century Belgium: rethinking translation and transfer directions », *Perspectives. Studies in Translation Theory and Practice* 26(4), 2018, pp. 495–508.



La direction dominante (1) est celle qui relie des originaux belges francophones à des traductions flamandes : selon des estimations basées sur un relevé des traductions imprimées de documents officiels, le nombre de mots traduits s'élevait à 93 millions au cours de la période 1830–1914 : 65 millions de mots traduits par le pouvoir central, 20 millions par les provinces, 8 millions par des institutions municipales ou locales. S'ajoutaient (2) des traductions flamandes d'originaux venus de France. À l'inverse, les traductions flamand-français (3) étaient nettement moins courantes, elles transposaient surtout les lois et autres documents officiels d'avant la Révolution, qui attendaient d'être traduits dans la désormais langue officielle¹⁶. Quant à la direction français-allemand (4) dans le domaine officiel (l'allemand étant également une langue nationale), elle a engendré un volume de traductions encore inférieur.

Outre les directions de traductions proprement dites, il serait utile — bien que nettement plus difficile — d'identifier des directions de transfert (5 à 10) qui opéraient moyennant d'autres techniques discursives, qui sont à la fois intralinguales et interlinguales (la reproduction, la paraphrase, le commentaire, le résumé, l'emprunt, etc.)¹⁷. Ces directions relayaient donc les langues nationales et des productions en ces langues venues de par-delà les frontières. En l'occurrence, le droit français faisant office de modèle du droit belge, il était naturel qu'il fût importé tel quel, ainsi que sous des formats adaptés, à des genres comme les manuels universitaires, les revues juridiques spécialisées, les codes des lois. Quant au droit belge

¹⁶ Un comptage limité à la période 1860–1890 fournit un chiffre légèrement supérieur à 2 millions de mots.

¹⁷ Voir L. D'hulst, « (Re)locating translation history: from assumed translation to assumed transfer », *Translation Studies* 5(2), 2012, pp. 139–155.

issu du droit français, il trouvait à son tour son chemin en langue flamande, cette fois-ci moyennant des techniques de transfert comme la paraphrase, la traduction partielle, des emprunts lexicaux, etc. On observe également un mouvement de transfert entre les Pays-Bas et la Belgique, en particulier vers la fin du siècle, au gré de plaidoyers en faveur d'une seule langue juridique, le flamand (et plus tard le néerlandais, dans un désir d'union linguistique avec les Pays-Bas).

En ce moment, on n'est pas en mesure de cartographier avec une certaine fiabilité l'ensemble des proportions des directions de traduction et de transfert, mais il est bon de noter déjà que les traductions conçues, exécutées et diffusées dans le domaine officiel ne dépendent pas de la logique du marché qui règle les échanges traductifs en d'autres domaines, où le rôle des éditeurs et des facteurs économiques prend la relève de celui qu'exercent les autorités politiques.

6. LES DIRECTIONS DE TRADUCTION : DOMAINE LITTÉRAIRE

Une étude historique qui se cantonnerait aux politiques officielles et négligerait donc les domaines couverts par des politiques culturelles, aussi bien publiques que privées, perdrait de vue l'extrême richesse de l'univers traductif belge, et plus précisément, la grande variation des directions de traduction. Au vu de quelques prudents sondages limités et couvrant des périodes différentes du XIX^e siècle¹⁸, il est loisible d'affirmer que le réseau officiel ne se superposait pas à celui des traductions littéraires.

Alors que les traductions français-flamand l'emportaient de loin sur toutes les autres directions dans le domaine juridique, il n'en allait pas de même en littérature, où la direction français-flamand se trouvait dépassée par la direction allemand-flamand, tandis que les traductions à partir de l'anglais suivaient de très près celles à partir du français. Par ailleurs, si les traductions français-flamand dans le domaine juridique se cantonnaient à la Belgique, celles qui se basent sur des textes-sources belges francophones ne composent que 0,1% du corpus littéraire de langue française traduit en flamand¹⁹. Enfin, si le domaine officiel traduit peu de textes flamands en français, il n'en va pas ainsi dans le domaine littéraire, fût-ce

¹⁸ Ils sont basés sur la source certes incomplète que constitue la *Bibliographie Nationale* (1886–1910). On citera aussi les recensements partiels de Liselotte Vandebussche et de Reine Meylaerts : L. Vandebussche, « The Flemish Author, Bilingual Mediator and Multilingual Translator Frans Rens and the Modest Transfer of Francophone Literature in 19th-century Belgium », *Revue belge de philologie et d'histoire* 92(4), 2014, pp. 1316–1318; R. Meylaerts, « Kleine literaturen in vertaling: buitenkans of gemiste kans ? », [dans :] L. Jooke, H. Verstraete, M. Hinderdael (dir.), *De aarde heeft kamers genoeg. Hoe vertalers omgaan met culturele identiteit in het werk van Erwin Mortier*, Garant, Antwerpen 2009, pp. 33–49.

¹⁹ L. Vandebussche, *op. cit.*, p. 1316.

de manière inégale, on le verra. Nous sommes en présence de directions et de proportions divergentes.

Pour comprendre ces différences, il s'imposerait évidemment de comparer en détail les caractéristiques de chacun des domaines concernés, tâche qui dépasse notre propos. Comparons plutôt quelques fonctions attachées aux traductions ; elles montrent déjà la diversité des enjeux. L'on sait que la traduction officielle visait à faciliter l'accès de tous aux textes des lois. En fait, seule une minorité de Flamands lisaient ces traductions, qui exerçaient aux yeux de nombre d'observateurs des fonctions plus substantielles, à portée symbolique : elles exprimaient un principe de liberté, soulignaient la spécificité belge à l'endroit de la France, et donnaient une certaine visibilité au flamand, langue peu traduite.

Quant aux échanges qui appartenaient au domaine littéraire, ils conservaient sans doute la deuxième fonction symbolique, mais lui assignaient également d'autres rôles, adaptés aux spécificités du domaine littéraire, et celui de la Belgique en particulier. Dans ce qui suit, on passera en revue quelques fonctions accordées aux traductions flamand-français.

Au cours des premières décennies qui suivaient la création de la Belgique, la prose narrative historique en français s'alimentait ouvertement aux traductions de romans flamands. Ces dernières devaient servir d'exemples au genre romanesque en voie de formation en Wallonie en même temps qu'elles étaient appelées à contrebalancer le roman français contemporain qui envahissait le marché belge et qu'elles avaient en plus la faculté de mettre en vedette la singularité belge au regard de la France. Citons un exemple représentatif des conceptions de l'époque :

Nous ne craignons pas de le dire, quoique cela puisse sembler paradoxal au premier abord : la traduction du flamand, hautement comprise, est actuellement ce que l'écrivain wallon peut faire de plus original.

Ce sera un moment de grande puissance pour les lettres belges, et de grande régénération pour la littérature moderne en général, quand le génie wallon, appliquant les principes si fermement suivis par la Flandre, aura fait passer dans sa littérature cette rondeur puissante, cette vigueur de bon sens qui est commune aux Belges flamands et wallons, et qu'il aura su armer du levier de la langue française, longtemps méconnue, que le foyer belge a si précieusement conservée²⁰.

Les traductions étaient donc censées solliciter une lecture empathique ainsi que l'adhésion inconditionnelle aux valeurs sociales, religieuses et littéraires propagées dans les classes moyennes et étayées par des institutions éducatives et religieuses.

L'œuvre du Flamand Henri Conscience représentait le mieux ces fonctions majeures. Rien d'étonnant que Conscience devînt et de loin l'auteur flamand le plus traduit de son temps. Or, ce succès a aussi entraîné sa dénationalisation rapide : les éditions belges de ses romans ont vite été relayées puis remplacées par des éditions françaises (Michel Lévy Frères), au point de faire de Conscience traduit en français

²⁰ T. Olivier, *De la Guerre des paysans (De Boerenkryg) de Henri Conscience et de la portée des écrits nationaux*, De Busscher frères, Gand 1854, p. 48.

un auteur français²¹, — certes en France seulement. Un exemple assez saisissant de cet accaparement nous est procuré par le lexicographe Larousse :

Tous ses livres, et nous le constatons malgré le dédain de M. Conscience pour notre langue, tous ses livres, bien que portant en eux le parfum du terroir, et marqués au cachet d'une originalité native incontestable, sont français par bien des côtés, n'en déplaise à leur auteur, et principalement par le tour vif et rapide du récit, la grâce des caractères, le brillant des descriptions, et l'intérêt savamment ménagé de la composition. C'est pourquoi la littérature française a adopté M. Conscience, non comme un étranger, mais comme un enfant prodige longtemps absent du foyer paternel et dont on fête le retour²².

On voit ici les effets d'une politique éditoriale des traductions qui se conforme à la logique du marché.

Bien entendu, les politiques éditoriales évoluent également, comme l'atteste le dossier des traductions intrabelges du dernier tiers du siècle. Renvoyons en l'occurrence à une étude qui s'est penchée naguère sur les traductions flamand-français parues dans deux revues francophones majeures, *La Revue de Belgique* (1869–1890) et *La Jeune Belgique* (1881–1898). La première revue cherchait, tout au long de son existence, à promouvoir la littérature nationale belge ; la seconde souhaitait encourager l'essor d'une littérature originale, qui trancherait ouvertement avec la tradition du romantisme²³.

Vu la taille réduite du corpus, il nous a été possible de chiffrer les traductions en langue française. Citons pour commencer celles qui ont paru dans *La Revue de Belgique*. Un classement par langues-sources et tous genres confondus place en tête les traductions de l'allemand (18), qui sont suivies de celles du flamand (11) et de l'anglais (8). Dans *La Jeune Belgique*, l'anglais et le russe l'emportent, avec 24 traductions pour chaque langue, les autres langues-sources étant peu représentées. On notera en particulier l'absence de traductions du flamand.

À comparer, ensuite, tous genres confondus, les traductions et les textes littéraires originaux en français parus dans *La Revue de Belgique*, nous arrivons à une répartition 49/391, ce qui correspond à un taux de traductions de 12,5%. Mais si l'on se limite à la poésie, le poids des traductions s'accroît considérablement : elles représentent en effet 38% de la production poétique (69/180). Plus de la moitié de ces traductions, c'est-à-dire 38 sur 69, ont le flamand comme langue-source. Cependant, ces traductions sont en très grande majorité (58 sur 69) partielles, c'est-à-dire qu'elles se présentent comme de brèves citations qui figurent à l'intérieur de comptes-rendus. Seulement 11 versions du flamand (soit un plus de 2%) sont à ranger dans la catégorie des traductions poétiques proprement dites.

²¹ L. D'hulst, « Le dilemme de Buridan : Une histoire de la traduction belge est-elle possible ? », *Chronotopos. A Journal of Translation History* 1(1), 2019, pp. 65–80.

²² P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, t. IV, Administration du *Grand Dictionnaire universel*, Paris 1869, p. 970.

²³ Les données qui suivent sont empruntées à L. D'hulst, K. Vandemeulebroucke, « Entre Belges, ou comment gérer la langue de l'autre au XIX^e siècle », [dans :] Y. Clavaron (dir.), *L'étrangeté des langues*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne 2011, pp. 21–34.

Pour ce qui est de *La Jeune Belgique*, les proportions sont sensiblement inférieures : le nombre total des traductions ne dépasse pas 61 (sur un total de 1958 textes, soit 3,1%). Quant aux traductions poétiques, leur nombre ne dépasse pas 42, sur un total de 1465 poésies, soit 2,9%. On voit donc que les traductions poétiques à partir du flamand sont rares, et qu'elles cèdent la place à des modalités de transfert brèves et indirectes, comme les citations au sein de comptes-rendus français de recueils poétiques flamands. Tout se passe comme si la politique éditoriale des revues visait à façonner une image sélective, exportable, de la Flandre, plus que de sa poésie. Non sans succès d'ailleurs, on l'a dit : c'est grâce à cette image d'une Flandre véhiculée par la langue française que la poésie belge est parvenue à pénétrer les marchés littéraires étrangers, en premier lieu la scène littéraire parisienne²⁴. Ce qui, en retour, aura permis, et pour longtemps, de légitimer en Belgique la poésie et par extension la littérature de langue française, comme la principale « littérature belge ». Une représentation entérinée, rappelons-le, par les historiens, et popularisée grâce au couple métaphorique centre-périphérie.

7. CONCLUSIONS

Il a fallu comparer les directions traductives qui se déploient au sein de deux pratiques culturelles différentes pour établir que les politiques officielles et éditoriales qui gèrent les échanges entre les langues de Belgique ne se laissent ramener à des principes simples et homogènes. Des lacunes restent certes à combler, mais on est fondé à croire qu'avec le temps, on parviendra à dessiner une carte plus complète, et validée par des chiffres, des échanges traductifs en Belgique. Au-delà, peut-on y puiser des hypothèses, sinon des clefs d'interprétation, qui permettraient de mieux comprendre les attitudes à l'endroit des traductions autant que les effets politiques, culturels et sociaux que ces attitudes ont engendrés ? Pour l'instant, contentons-nous de formuler quelques hypothèses en relation avec le domaine officiel.

Une première hypothèse qui mérite considération consiste à subsumer les politiques de traduction sous une politique publique plus large, qui s'étend à un ensemble de domaines et institutions. De ce point de vue, il serait engageant de creuser les liens entre, d'une part, les échanges traductifs et les débats relatifs à la traduction, et, de l'autre, la prise de conscience grandissante d'une série de défis inédits pour la société belge²⁵ : comment édifier une identité nationale sur deux langues ? comment assurer l'inclusion d'une majorité qui s'exprime en une langue

²⁴ Comme l'ont notamment montré à propos de Verhaeren les études de Paul Aron et de Pierre Halen : P. Aron, « Dans le champ des honneurs », *Textyles* 11, 1994, pp. 11–19 ; P. Halen, « Primitifs en marche. Sur les échanges intercollectifs à partir d'espaces mineurs », [dans :] B. Jewsiewicki, J. Létourneau J. (dir.), *Identités en mutations. Socialités en germination*, Éditions du Septentrion, coll. « Nouveaux Cahiers du CÉLAT », Sillery (Québec) 1998, pp. 139–156.

²⁵ Ainsi que pour nombre d'autres sociétés : l'Irlande, Israël, la Finlande, la Catalogne, etc.

minoritaire ? ou encore : comment trancher les tergiversations constantes entre le recours à la traduction et l'usage non-médié du flamand ?

Deuxième hypothèse : si l'émergence des politiques publiques et sociales est un trait commun à nombre de jeunes démocraties européennes du XIX^e siècle, et si la politique des traductions devient une composante d'une politique démocratique inclusive²⁶, on comprendrait mieux l'internationalisation des idéologies traductives qui finissent par investir nombre de cultures plurilingues, de l'Espagne à l'Allemagne, de l'Empire austro-hongrois à la Finlande. Ces cultures avaient vu naître le monolinguisme ethnique, et partageaient donc la nécessité de gérer par la traduction la coexistence des monolinguismes sur leur territoire. Les idéologies traductives étaient internationales autant que nationales. Reste, bien entendu, à déterminer comment le transfert interculturel et international s'est opéré au long du XIX^e siècle.

Troisième hypothèse : cette extension a grandement bénéficié des fonctions ambivalentes et même opposées des traductions, une pratique malléable et donc apte à répondre à diverses sollicitations. Ainsi, les traductions ont tour à tour servi comme un outil d'accès à l'information et d'inclusion de groupes de citoyens, comme un moyen de contourner ou de minorer l'usage direct et non médié de la langue flamande, et comme une stratégie pour retarder et affaiblir la reconnaissance nationale et internationale de cette langue.

Ces clefs d'interprétation ne conviennent sans doute pas d'un seul tenant à la Belgique ni à d'autres aires plurilingues. Qu'à cela ne tienne : l'essentiel est de mieux pénétrer la nature caméléonesque de la traduction et des attitudes et politiques qui la gouvernent au sein d'espaces nationaux et d'aires transnationales plurilingues. Quant au couple centre-périphérie, s'il nous faut le conserver demain, ce sera probablement en tant que cadre de référence général, et sans doute préliminaire, non comme une conceptualisation adéquate des réseaux de rhizomes traductifs qui peuplent les échanges dans les cultures plurilingues.

MAPPING BELGIAN TRANSLATIONS IN THE 19th CENTURY: CENTRALISATION AND PERIPHERISATION OF NATIONAL LANGUAGES

Abstract

The metaphors of centre and periphery tend to reduce the complexity of language relations and interlingual exchanges that are featured by multilingual societies. At a crucial point of multilingual Belgium's evolution, i.e. during the 19th century, exchanges between its two major languages, namely French and Flemish, offer a suitable angle to capture the processes of centralisation and

²⁶ J. Hlavac *et al.*, « Translation as a sub-set of public and social policy and a consequence of multiculturalism: the provision of translation and interpreting services in Australia », *International Journal of the Sociology of Language* 251, 2018, p. 83.

peripherisation of both languages. Translingual practices, including translation, are at the heart of these processes. On the one hand, they sustain continuous attempts to impose and maintain the centrality of official French in the legal and administrative domains; on the other hand, they nurture counterbalancing claims for recognition and officialisation of Flemish as an equal language. This contribution puts focus on three major aspects of interlingual exchange: the design and management of Belgian translation policies, the asymmetric translation flows between French and Flemish vs. Flemish and French, and the emancipatory efforts of Flemish and its modest effects, notably in the literary domain.

Key words: translation policies, Belgium, 19th century, centralisation, peripherisation, French and Flemish.